

2014

L'explication des quatre règles (6)



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

2/1/2014

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

(Suite de l'explication de l'épître "Les quatre règles" de Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb –qu'Allah lui fasse miséricorde– par Cheikh 'Abdoulhâh bin 'Abdir-Rahîm Al-Boukhârî qu'Allah le préserve) :

"L'imam Ibn Al-Qayyim –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Cette adoration tourne autour de 15 règles, celui qui les accomplit aura complété les degrés de l'adoration".

Il dit :

"Et l'explication de cela est que l'adoration se partage entre le cœur et la langue et les membres et les jugements de l'adoration sont au nombre de 5 : obligatoire, préférable, illicite, détestable, licite.

Et ils (ces jugements) sont pour chacun : le cœur, la langue et les membres.

C'est-à-dire les 5.

C'est-à-dire : les jugements sont 5 et 5 et 5, combien donc ?

15.

La règle de ce autour duquel tourne l'adoration, celui qui l'accomplit aura complété l'adoration".

Toi, ne cherche pas les degrés les plus bas de l'adoration !

Cherches-en les plus complets !"

Fin de citation de Madârij As-Sâlikîn.

Je dis : les tâches de la Législation telles la prière et la zakat et l'aumône et le hajj et le jeûne et autres parmi les tâches : ces tâches qui incombent aux serviteurs (d'Allah) sont appelées actes d'adoration, n'est-ce pas ?

Pourquoi ont-elles été appelées actes d'adoration ?

Les tâches de la Législation qui incombent à ceux qui sont responsables de leurs actions sont appelées actes d'adoration car ils s'en acquittent et les mettent en pratique.

De quelle manière les mettent-ils en pratique ?

Toi, lorsque tu pries et lorsque tu donnes une aumône et lorsque tu effectues le pèlerinage et lorsque tu jeunes etc. toi tu t'acquittes de cet acte et tu le mets en pratique par soumission à Allah, n'est-ce pas ?

Humble et soumis désirant ce qu'Il y a auprès d'Allah et par crainte de Lui, n'est-ce pas ?

La parole du cheikh qu'Allah lui fasse miséricorde :

"En Lui vouant une adoration sincère (un culte exclusif)" :

C'est-à-dire que l'individu a l'intention dans sa mise en pratique des actes d'adoration de le faire pour Allah et il ne cherche pas par cela une portion (parmi les choses de ce Bas-Monde) et ne le fait pas par ostentation¹.

Et pas pour qu'on dise de lui qu'il est un adorateur pieux ni pour qu'on dise ceci ni pour qu'on dise... ni pour qu'on dise...

Et donc tu n'adores Allah qu'en Lui vouant une adoration sincère (un culte exclusif).

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif".

Sourate Al-Bayyinah v.5.

Et il y a en cela une clarification importante.

La parole du cheikh :

"En Lui vouant une adoration sincère (un culte exclusif)" :

¹ N.d.t : Le cheikh a utilisé pour parler de l'ostentation deux mots différents en Arabe :
 - Ar-riyâh : L'ostentation dans ce qui est vu parmi les actions, cela est donc lié à la vue.
 -As-soum'ah : L'ostentation dans ce qui est entendu parmi les actions, cela est donc lié à l'ouïe.

Et il y a en cela une clarification importante et c'est que l'adoration n'est acceptée qu'avec deux conditions :

- La première : La sincérité
- La deuxième : Le suivi du Prophète عليه الصلاة والسلام

Et donc si la sincérité est manquante alors l'adoration devient une association, n'est-ce pas ?

Et si le suivi est manquant alors l'adoration devient une innovation (religieuse).

Ibn Al-Qayyim –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit dans "Al-Jawâb Al-Kâfî liman sa'ala 'ani ad-dawâ'i ach-châfi":

"Comme Il (Allah) est la Divinité Unique et qu'Il n'y a pas d'autre Divinité que Lui, alors il convient que l'adoration lui soit vouée à Lui Seul sans Lui donner d'associé".

Il est la Divinité Unique, et de même l'adoration ne peut-être vouée qu'à Lui.

De même il convient c'est-à-dire il est obligatoire que l'adoration Lui soit vouée à Lui Seul sans Lui donner d'associé.

"Comme Il est La Seule Divinité il est obligatoire qu'Il soit adoré Seul (de manière exclusive) Exalté soit-Il.

L'action vertueuse est celle qui est pure de toute ostentation et conditionnée par la Sunnah".

Fin de citation d'Ibn Al-Qayyim qu'Allah lui fasse miséricorde.

Est-ce clair ?

- Le cinquième et dernier angle :

Sache –Ô toi le serviteur qui aime !– qu'Allah a créé Ath-Thaqalayn (les Djinns et les Hommes) afin de concrétiser cette adoration de grande importance qui est al-hanîfiyah, la Religion d'Ibrâhîm (Abraham) et Il a commandé aux thaqalayn de s'en acquitter.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Je n'ai créé les Djinns et les Hommes que pour qu'ils M'adorent".

Sourate Adh-Dhâriyât v.56.

Donc, à partir de cela tu sais et tu comprends la sagesse en termes de Législation et de Religion quant au fait qu'Allah a créé cette Création.

Si je venais à te demander :

Quelle est la sagesse en termes de Législation et de Religion quant au fait qu'Allah a créé Ath-thaqalayn (les Djinns et les Hommes) ?

Quelle est ta réponse ?

La concrétisation de l'adoration d'Allah et de Lui vouer à Lui Seul quoi ?

Et quelle est la preuve ?

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Je n'ai créé les Djinns et les Hommes que pour qu'ils M'adorent".

Sourate Adh-Dhâriyât v.56.

L'imam Ibn Kathir –qu'Allah lui fasse miséricorde– dans son Exégèse dit :

"Le sens du verset est qu'Allah a créé les créatures afin qu'elles L'adorent Lui Seul sans Lui donner d'associé, et donc quiconque Lui obéit Il le rétribuera de la rétribution la plus complète et quiconque Lui désobéit Il le châtiara du châtiment le plus sévère et Il a informé qu'Il n'a pas besoin d'eux mais de plus qu'ils sont les indigents ayant besoin d'Allah dans toutes leurs situations et Il est leur Créateur et leur Pourvoyeur Exalté soit-Il".

Le texte :

Il –Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Si tu sais qu'Allah t'as créé pour L'adorer alors sache que l'adoration n'est appelée adoration qu'avec l'Unicité comme la prière n'est appelée prière qu'avec la purification. Et donc si l'association entre dans l'adoration elle est corrompue comme le hadath lorsqu'il entre dans la purification.

Et donc si tu sais que si l'association se mélange à l'adoration elle la corrompt et annule l'action et que celui qui commet cela devient alors du nombre de ceux qui sont voués à l'Enfer éternel, alors tu sais que ce

qui est le plus important pour toi c'est de savoir cela dans l'espoir qu'Allah te sauve de ce filet qui est l'association à Allah au sujet de laquelle Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut".

Sourate An-Nisâ~ v.116.

Et cela en connaissant quatre règles qu'Allah Le Très-Haut a citées dans Son Livre".

L'explication par Cheikh 'Abdoullâh Al-Boukhârî qu'Allah le préserve :

"Ici, le cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

"Si tu sais qu'Allah t'a créé pour L'adorer alors sache"

L'explication de cette partie est sous plusieurs angles :

- Le premier angle :

Dans sa parole : *Allah t'a créé pour L'adorer* : L'explication du sens de l'adoration a précédé et qu'elle a un sens général et un sens spécifique.

Est-ce clair ?

- Le deuxième angle :

Ici, le cheikh a donné un exemple matériel, concret afin de rapprocher le sens de l'exemple immatériel :

"Alors sache que l'adoration n'est appelée adoration qu'avec l'Unicité comme la prière n'est appelée prière qu'avec la purification".

Est-ce clair ?

Et donc il a cité ici l'exemple afin de rapprocher le sens et c'est que l'association annule l'action comme le hadath annule la purification et donc quiconque commet quelque chose parmi les genres d'association son Islam et sa Religion sont nuls comme celui qui commet l'un des annulatifs de la purification comme l'émission d'un vent etc. qui annule la purification.

Et la raison de cela est que l'association est le péché le plus grave par lequel Allah est désobéi.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!".

Sourate Al-Mâidah v.72.

Et Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut".

Sourate An-Nisâ~ v.116.

"Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut".

Sourate An-Nisâ~ v.116.

Et dans les deux Authentiques que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"N'entrera au Paradis qu'une âme musulmane".

Et il y a en cela une réfutation contre ceux qui parlent de fraternité des religions et d'unité des religions et autres calamités qu'Allah nous en préserve.

Une âme ne peut entrer au Paradis que si c'est une âme soumise à Allah Le Très-Haut.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'Au-Delà, parmi les perdants".

Sourate Âli 'Imrân v.85.

Et dans l'Authentique de l'imam Mouslim que 'Âichah –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– a questionné le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ en disant :

"Ibn Joud'ân préservait les liens de parenté dans la jâhiliyyah (période préislamique) et nourrissait (autrui) est-ce que cela lui est utile?".

Alors qu'il était mort sur la jâhiliyyah c'est-à-dire qu'il était mort sur l'association (le chirk).

"Est-ce que cela lui est utile ?".

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit :

"Non. Cela ne lui est pas utile qu'il n'ait jamais dit :

"Ô mon Seigneur ! Pardonne-moi mon péché Le Jour de la Rétribution".

C'est-à-dire : Il n'a pas pratiqué l'Unicité d'Allah et n'a pas cru en Allah car s'il l'avait dit cela aurait été une preuve de sa Foi et de sa soumission (Islam) envers Allah Le Très-Haut.

- Le troisième angle :

Allah Le Très-Haut a mis en évidence dans Son Livre Sublime le danger de l'association et la situation de ceux qui l'ont commise, c'est-à-dire les associateurs, dans de nombreux versets afin d'attirer l'attention et de mettre en garde contre le fait de tomber dans l'association afin que celui qui y tombe ou la commet ne fasse pas partie de ses gens qu'Allah nous en préserve.

Et donc Allah Le Très-Haut te met en garde contre ou met les croyants en garde contre le fait de tomber dans l'association afin que leur destination ne soit pas la destination des associateurs.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Dis: "Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu unique! Quiconque, donc, espère rencontrer

son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur".

Sourate Al-Kahf v.110.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs!".

Sourate Al-Mâidah v.72.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, recevront la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les Hommes. Ils y demeureront éternellement; le châtement ne leur sera pas allégé, et on ne leur accordera pas de répit".

Sourate Al-Baqarah v.161-162.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"(Soyez) exclusivement [acquis à la Religion] d'Allah, ne Lui associez rien; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond".

Sourate Al-Hajj v.31.

Et Allah Le Très-Haut dit au sujet de Louqmân (ce dont la traduction du sens est) :

"Et lorsque Louqmân dit à son fils tout en l'exhortant: "Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme."

Sourate Louqmân v.13.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: "Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants. Tout au contraire, adore Allah Seul et sois du nombre des reconnaissants".

Sourate Az-Zoumar v.65-66.

Et dans la sourate Al-An'âm Allah Le Très-Haut a cité 18 prophètes et messagers dans un ordre et puis après les avoir cités Allah a dit à la fin (ce dont la traduction du sens est) :

"Telle est la direction par laquelle Allah guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain".

Sourate Al-An'âm v.88.

Et donc si cette menace était dirigée vers eux, quand est-il alors de ceux qui sont moindre qu'eux ?!

Nous demandons à Allah le salut et la protection.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ô vous qui croyez! Les associateurs ne sont qu'impureté: qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci".

Sourate At-Tawbah v.28.

Et Il dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Mais quiconque donne à Allah quelque associé commet un énorme péché".

Sourate An-Nisâ~ v.48.

Et ce dans de nombreux versets.

Et le noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ dit comme cela est rapporté dans l'Authentique de Mouslim:

"Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) : "Je suis Celui qui Se passe le plus d'associés ; quiconque accomplit une action dans laquelle il M'a attribué un associé, Je le délaisse lui et son association".

Et dans les deux Authentiques que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ fut questionné :

"Quel est le péché le plus grave pour Allah ?".

Il dit : "Que tu donnes à Allah un semblable alors que Lui t'as créé".

- Le quatrième angle :

Le cheikh t'a orienté –Ô toi l'étudiant !– vers le fait que si tu sais que le plus important t'est de connaître l'Unicité alors il t'est obligatoire –alors que la situation est telle quelle– de connaître le contraire de cela qui est l'association à Allah Le Très-Haut.

Car comme l'Unicité est ce qu'Allah a ordonné de plus important, quel est le plus grave qu'Allah t'a interdit ?

C'est l'association (à Allah).

Il dit :

"Alors tu sais que ce qui est le plus important pour toi c'est de savoir cela dans l'espoir qu'Allah te sauve de ce filet qui est l'association à Allah au sujet de laquelle Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut".

Sourate An-Nisâ~ v.116.

Il dit : *"Et cela en..."* : tu veux savoir ?

Il dit :

"Et cela en connaissant quatre règles qu'Allah Le Très-Haut a citées dans Son Livre".

Et donc ce que le cheikh dit est tiré de quoi ?

Du Livre d'Allah Le Très-Haut et donc ce n'est pas une parole inventée.

Donc, c'est cela qui est voulu que tu connaisses la vérité avec son détail et que tu connaisses le faux avec son détail afin que tu t'en écarteres.

J'ai connu le mal non pas pour le mal mais pour m'en préserver

Celui qui ne sait pas différencier entre le bien et le mal y tombe.

(A suivre in châa Allah...).